

Discrimination raciale et autres types de discrimination – Réactions, conséquences et aide aux victimes

Conclusions tirées des résultats de l'enquête « Discrimination et racisme en Suisse 2023 »
Un module de l'enquête Vivre ensemble en Suisse (VeS) réalisée par l'OFS



L'Office fédéral de la statistique (OFS) mène chaque deux ans l'enquête Vivre ensemble en Suisse (VeS), qui est financée par le Service de lutte contre le racisme (SLR), le Secrétariat d'État aux migrations (SEM) et l'OFS. Entre chacune de ces enquêtes, l'OFS analyse plus en détail un sujet donné. En 2023, la problématique retenue a été **l'expérience de la discrimination, notamment raciale**.

L'enquête intermédiaire de 2023 avait pour objectif de dresser un tableau plus précis de la question en approfondissant les connaissances sur la discrimination raciale, les offres de soutien à disposition ainsi que la perception par les individus de leurs possibilités d'action.

ATTENTION : l'enquête intermédiaire Discrimination et racisme en Suisse et les enquêtes principales VeS réalisées jusqu'ici n'étant pas identiques pour ce qui est de la structure, du contenu et de la formulation des questions, leurs résultats ne sont pas comparables.

Pour davantage d'informations sur cette enquête et ses résultats, voir : [Expérience de la discrimination](#) ainsi qu'[Identités et appartenances](#).

Pour une recension des diverses sources disponibles sur le racisme et la discrimination raciale, on se réfère au [monitorage du SLR](#).

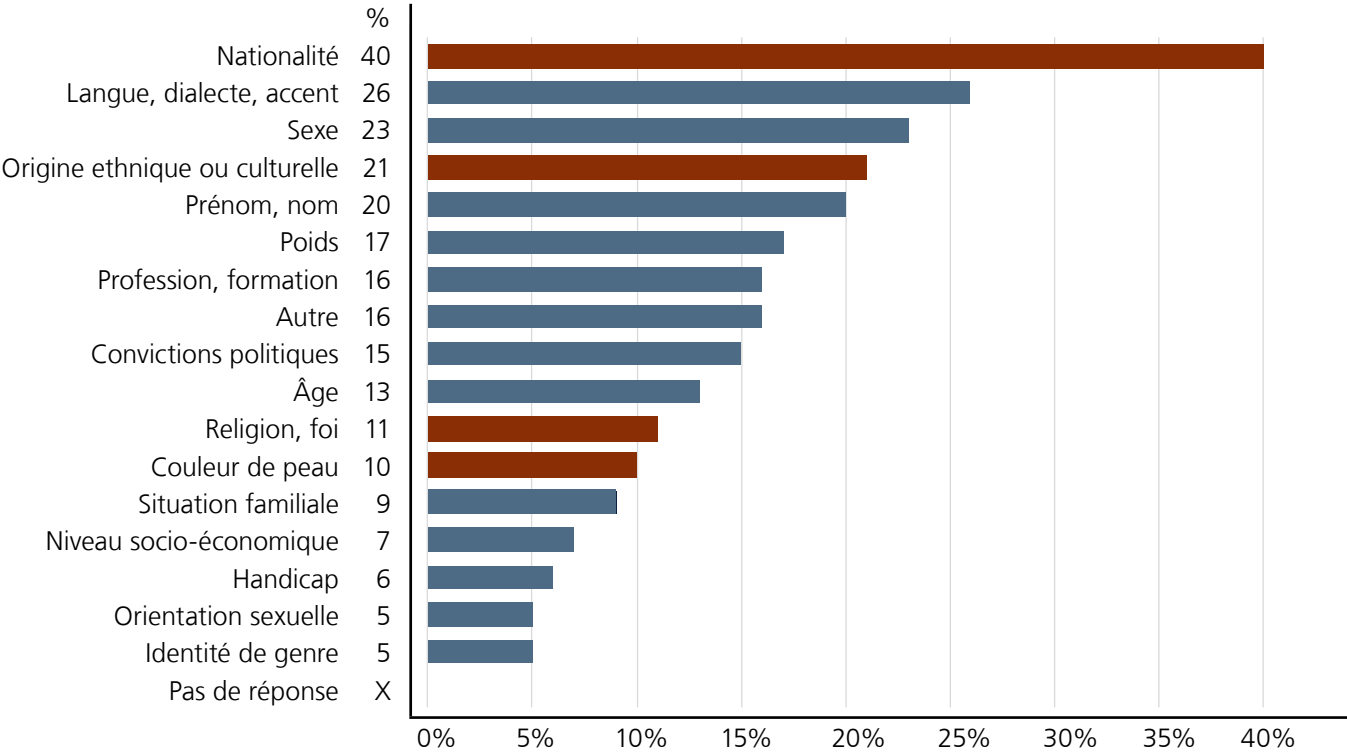
Quelle est l'ampleur du phénomène ?

En 2023, 22 % de la population résidente permanente de Suisse âgée **de 15 à 88 ans** déclare avoir été victime de discrimination durant les 5 dernières années, et 10 % supplémentaire indique l'avoir été il y a plus de cinq ans.

L'enquête a porté sur une liste (non exhaustive) de 17 caractéristiques individuelles susceptibles d'être source de discrimination. Certaines de ces caractéristiques – **la nationalité, l'origine ethnique, la religion et la couleur de peau** – constituent des motifs racistes, et **12 % de la population** déclare avoir été victime de discrimination en raison d'au moins un de ces motifs.



Motif de discrimination, en % de la population déclarant avoir été victime de discrimination, 2023 :



Exploitation des données : OFS

Les personnes interrogées, qui pouvaient indiquer plusieurs raisons expliquant d'après elles la discrimination, en ont mentionné deux en moyenne.

X : le nombre d'observations étant inférieur à 5, on renonce à l'indiquer pour des questions de protection des données.

Si l'on inclut dans la catégorie des discriminations raciales les discriminations en raison du nom ou de la langue, le total des personnes indiquant avoir été victimes de racisme durant les cinq dernières années passe de 12 à 14 %.

Les discriminations intersectionnelles et les discriminations multiples ont souvent des conséquences plus graves qu'une discrimination fondée sur une seule caractéristique. Or, la lutte contre la discrimination étant sectorielle en Suisse, elles échappent encore largement aux statistiques, ce qui entrave la lutte contre ces phénomènes.

Qui est victime de discrimination ?

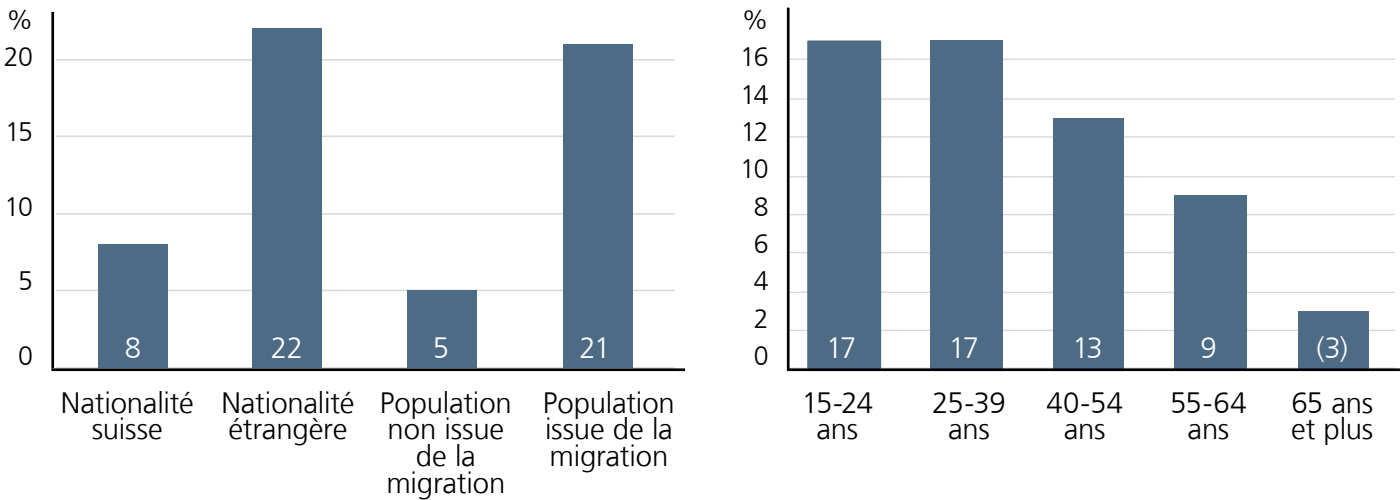
Les jeunes, les étrangers, les personnes issues de la migration ainsi que les personnes de ménages modestes qui indiquent avoir été victimes de discrimination raciale sont proportionnellement plus nombreux que les autres.



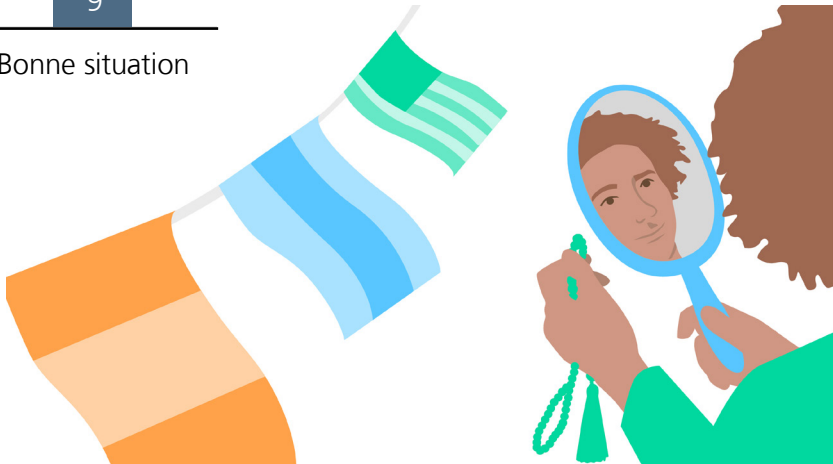
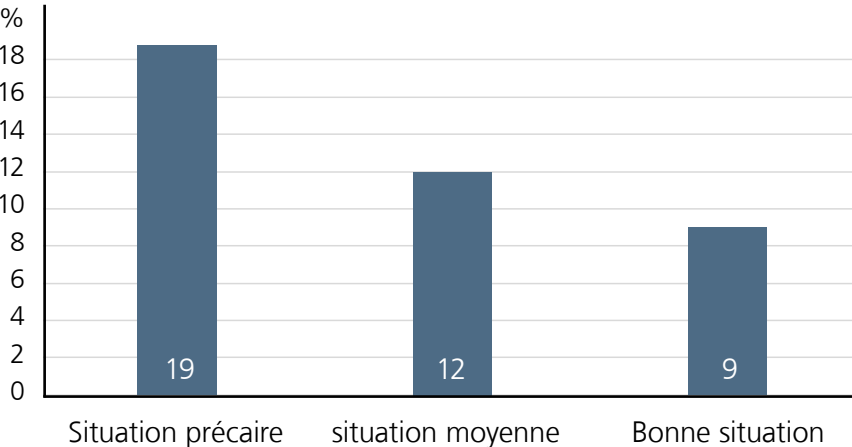
Les graphiques ci-après présentent les proportions de divers groupes de population victimes de discrimination raciale (12 %), 2023 :

Nationalité et personnes issues de la migration : les personnes étrangères ainsi que celles issues de la migration indiquent plus fréquemment avoir subi de la discrimination raciale que les Suisses et les personnes non issues de la migration.

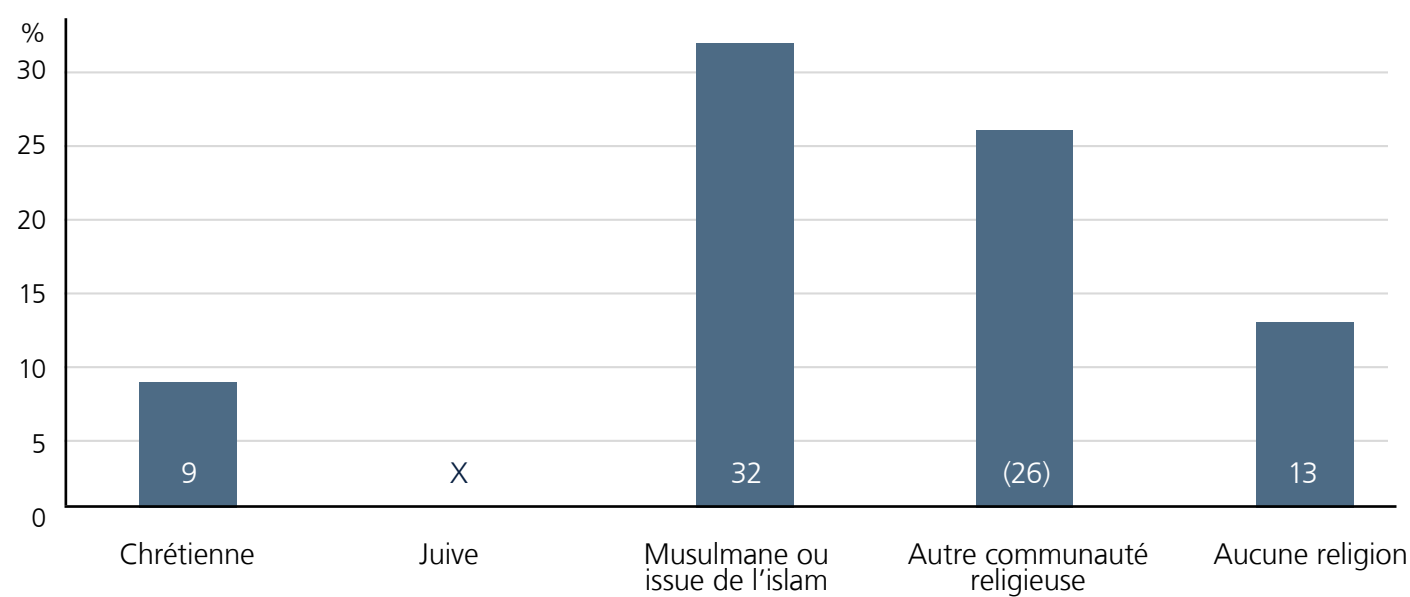
Âge : les classes d'âge les plus jeunes (15 à 39 ans) déclarent plus fréquemment, et les classes d'âges les plus âgées (65 ans et plus) moins souvent, avoir été victimes de discrimination raciale.



Statut socio-économique : la proportion des personnes de ménages aisés qui disent avoir été victimes de discrimination raciale est inférieure de moitié à celle de groupes de population défavorisés (vivant dans des ménages économiquement faibles).



Appartenance religieuse : parmi les personnes ayant déclaré, dans le cadre de l'enquête, être musulmanes, un tiers indiquent avoir été discriminées, une proportion plus élevée que celle affichée par les autres communautés religieuses.

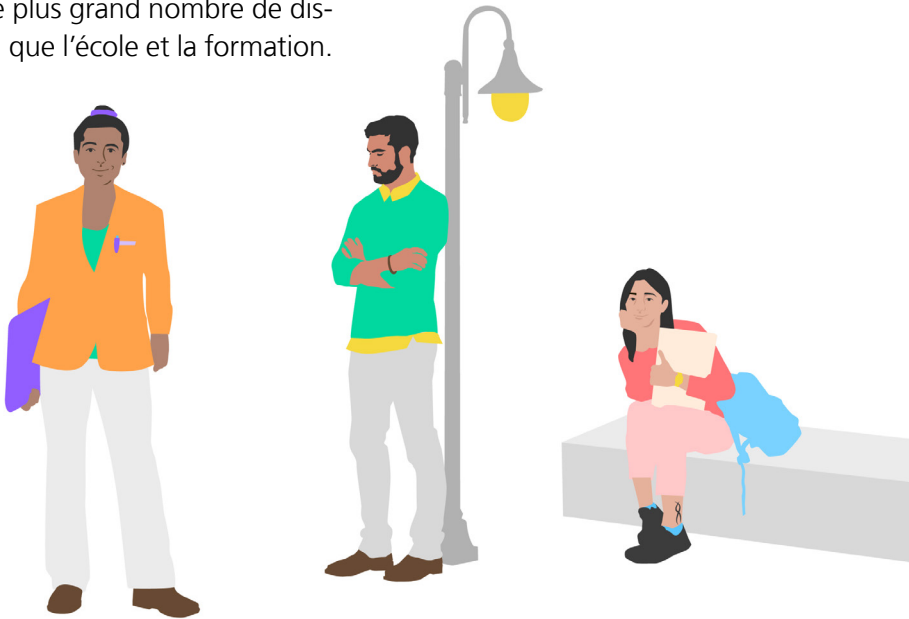


Exploitation des données : OFS
(Chiffre entre parenthèses) : le nombre d'observations étant inférieur à 30, les interprétations sont moins fiables.
X : le nombre d'observations étant inférieur à 5, on ne l'indique pas pour des questions de protection des données.

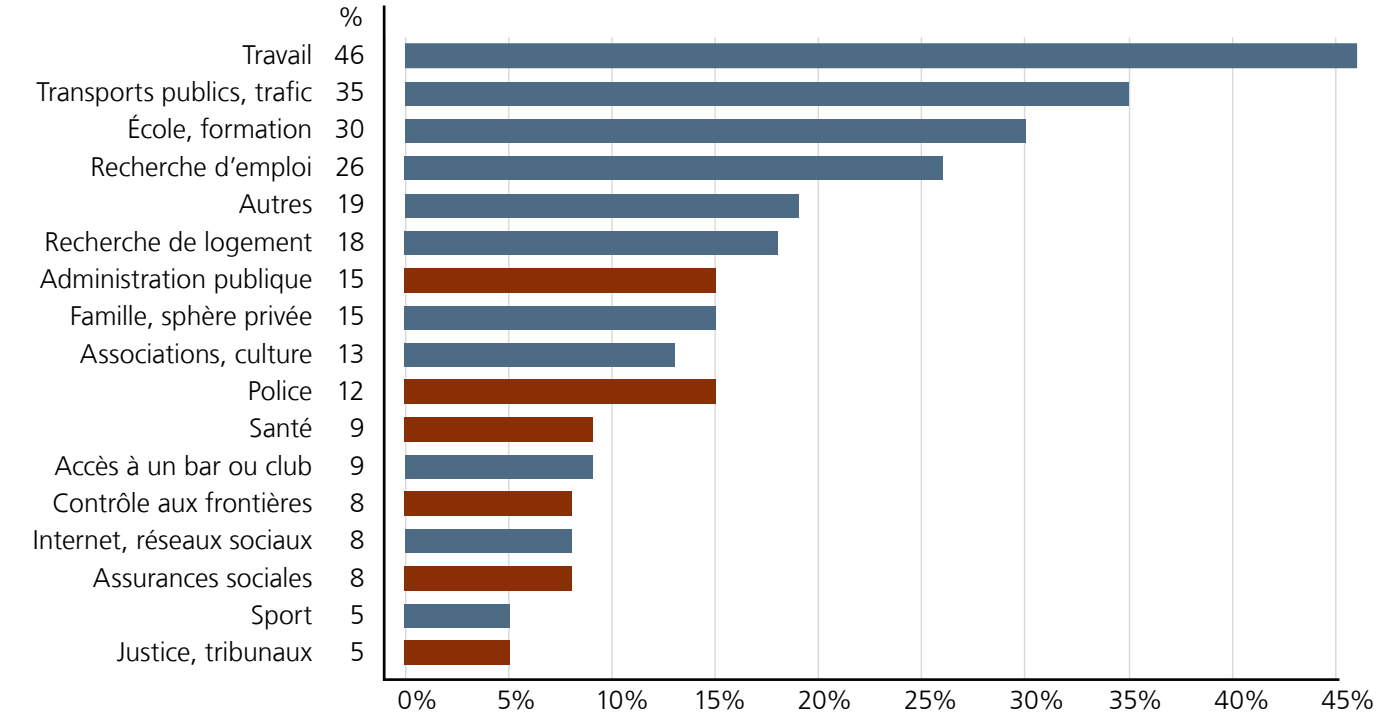
Où la discrimination s'exerce-t-elle ?

Selon les données de l'enquête, le travail et la recherche d'emploi constituent le domaine de la vie enregistrant de loin le plus grand nombre de discriminations raciales, devant l'espace public ainsi que l'école et la formation.

Au total, les divers pouvoirs publics (administration publique, police, système de santé, assurances sociales, justice) sont mentionnés dans 67 % des cas comme contexte de la discrimination raciale.



Situation dans laquelle s'est manifestée la discrimination, en % de la population déclarant avoir subi de la discrimination raciale (12 %), 2023 :



Exploitation des données : OFS
Les personnes interrogées pouvaient donner plusieurs réponses.

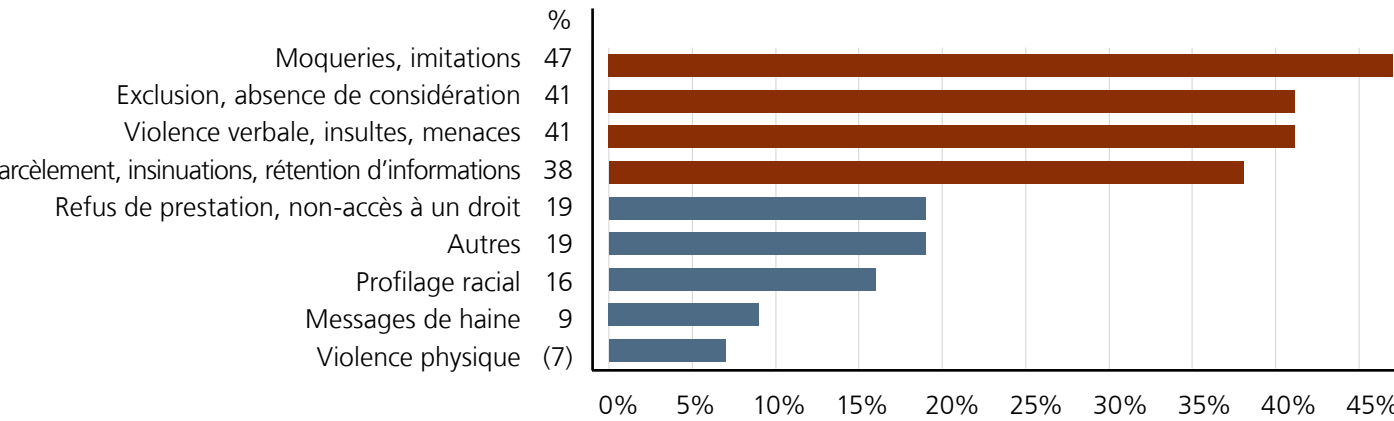
Quelles sont les formes de discrimination raciale ?

Avec son module 2023, l'enquête représentative VeS contenait pour la première fois des questions sur la manière dont la discrimination raciale s'est exercée.

Parmi les formes de discrimination raciale les plus fréquemment nommées figurent **l'exclusion, l'absence de considération, les moqueries, la violence verbale ainsi que les menaces et le harcèlement** - des comportements susceptibles d'échapper à toute statistique, mais plus fréquents que d'autres attitudes racistes.



Forme de discrimination raciale, en % de la population déclarant avoir subi une discrimination raciale (12 %), 2023 :



Exploitation des données : OFS
Les personnes pouvaient indiquer plusieurs motifs.
(Chiffre entre parenthèses) : le nombre d'observations étant inférieur à 30, les interprétations sont moins fiables.

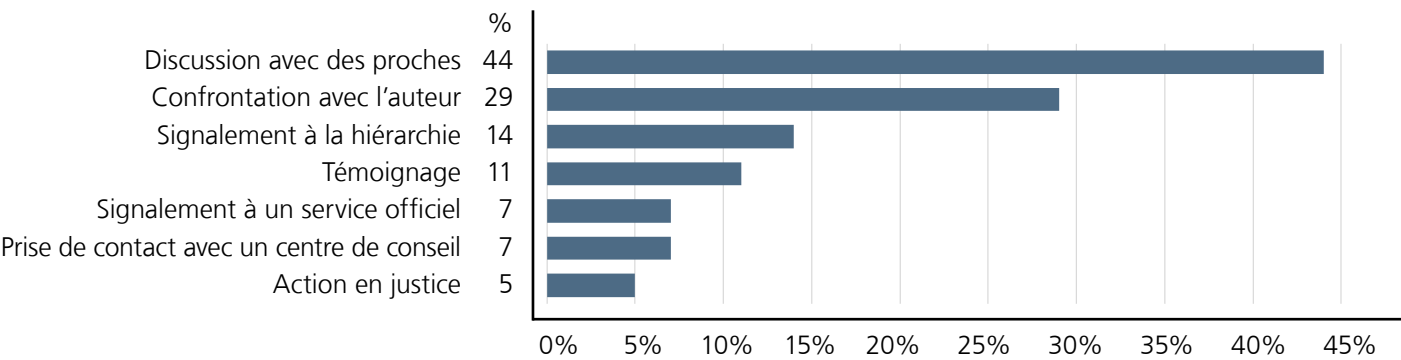
Conséquences de la discrimination

Les données qui suivent sur la réaction à la discrimination, les conséquences et l'aide obtenue concernent la **discrimination en général**, c'est-à-dire la part de la population âgée de 15 à 88 ans ayant déclaré avoir subi de la discrimination durant les cinq dernières années. On a renoncé à analyser séparément la discrimination raciale, car le faible nombre de cas ne permet pas de fournir des interprétations fiables.

Réaction

Deux tiers des personnes estimant avoir été discriminées indiquent y avoir **réagi**.

Réaction à la discrimination, en % de la population déclarant avoir été victime de discrimination (22 %), 2023 :



Exploitation des données : OFS
Les personnes interrogées pouvaient donner plusieurs réponses

L'enquête montre que les femmes réagissent généralement plus souvent que les hommes ; les jeunes adultes (15 à 24 ans) ont en outre davantage tendance que les personnes plus âgées à confronter l'auteur ou à parler des faits avec leurs proches.

La réaction mentionnée le plus fréquemment est le fait d'**en parler avec des proches**, suivie par la confrontation directe avec l'auteur. Il est rare que les victimes prennent contact avec des services officiels ou des centres de conseil, et encore plus rare qu'elles portent l'affaire en justice. Il semble donc que les prestations d'aide restent difficiles d'accès et que les instruments juridiques à disposition, et en particulier ceux du droit privé, sont trop peu connus ou trop compliqués à actionner.¹

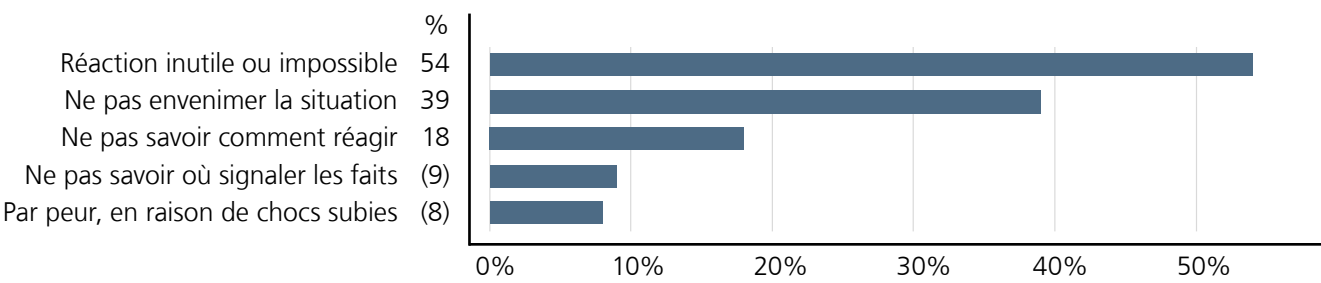


¹ Cf. [Rapport du Conseil fédéral](#) du 25 mai 2016 sur le droit à la protection contre la discrimination, en réponse au postulat Naef 12.3543 du 14 juin 2012, p. 2.

Raisons de **ne pas** avoir réagi à la discrimination

Plus d'un tiers (36 %) des personnes victimes de discrimination indiquent **ne pas y avoir réagi**, et ce pour diverses raisons.

Raison expliquant l'absence de réaction, en % de la population indiquant ne pas avoir réagi à la discrimination (36 % des 22 % de la population victime de discrimination), 2023



Exploitation des données : OFS
Le nombre de réponses enregistrées pour cette question étant faible, les résultats ne peuvent être interprétés qu'avec prudence.
(Chiffre entre parenthèses) : le nombre d'observations étant inférieur à 30, les interprétations sont moins fiables.

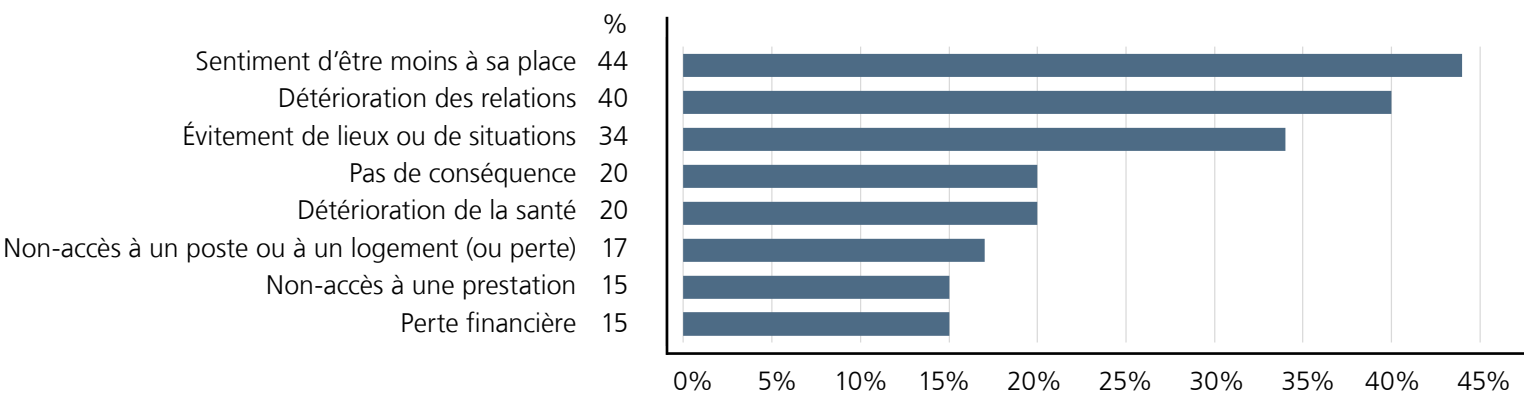
Plus de la moitié des personnes victimes de discrimination ont jugé **« inutile ou impossible »** d'y réagir, ce qui peut indiquer un manque de confiance dans les structures d'aide ou un manque de soutien de la part de la société. On peut en outre supposer que les victimes se trouvent souvent dans une relation de pouvoir asymétrique en faveur de l'auteur, que cette relation soit professionnelle, sociale ou institutionnelle. Un tiers des victimes n'ayant pas réagi explique ne pas l'avoir fait par **crainte d'envenimer la situation** et 8 % par **peur** ou en raison des **chocs** subis. Parmi les victimes n'ayant pas réagi à la discrimination, 18 % étaient **dépassées**

par la situation et **ne savaient pas que faire**. Ces chiffres permettent de tirer trois conclusions : la façon de réagir et les raisons de s'en abstenir dépendent vraisemblablement, en partie du moins, de la forme que prend la discrimination ; cette dernière se manifeste le plus souvent d'une manière difficile à prouver ou impliquant de lourdes démarches pour s'y opposer ; la proportion relativement faible de victimes qui signalent les faits à une structure d'aide existante ou s'adressent à un centre de consultation indique un manque de confiance dans ce type d'aide ou des obstacles rédhibitoires.

Conséquences de la discrimination

Parmi la population déclarant avoir été discriminée, 80 % indique en avoir subi des conséquences.

Type de conséquences, en % de la population victime de discrimination (22%), 2023 :



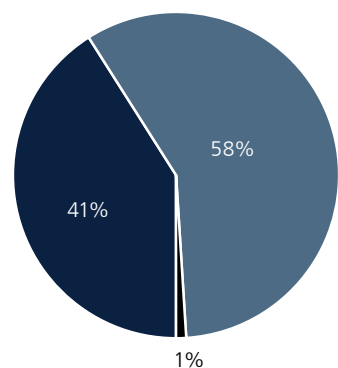
Exploitation des données : OFS
Les personnes pouvaient indiquer plusieurs réponses.



Les chiffres montrent que la discrimination, dont les conséquences sont surtout psychosociales, entraîne une **marginalisation** des victimes : le fait de se sentir moins à sa place, de voir ses relations se détériorer et de se résoudre à éviter certains lieux est source d'isolement non seulement physique, mais aussi social. À cela s'ajoute une précarisation de la situation de la personne au sein de la société ainsi qu'une diminution de sa participation à la vie sociale, culturelle et politique. Dans l'idéal, les centres de conseil devraient davantage informer la population de leurs prestations et prévoir des programmes hors les murs, pour atteindre les

groupes de population vulnérables et racisés. Parmi les personnes déclarant que la discrimination subie a eu des conséquences, on trouve une proportion plus élevée de femmes, d'étrangers, de personnes issues de la migration et de personnes plutôt jeunes. On constate en outre que plus le statut socio-économique de la victime est faible, plus la discrimination portera à conséquence. Des analyses supplémentaires seraient certes nécessaires pour déterminer les dynamiques en présence, mais il est indéniable que les conséquences de la discrimination dépendent de la position sociale de la victime.

Soutien en cas de discrimination et ce que nous pouvons faire

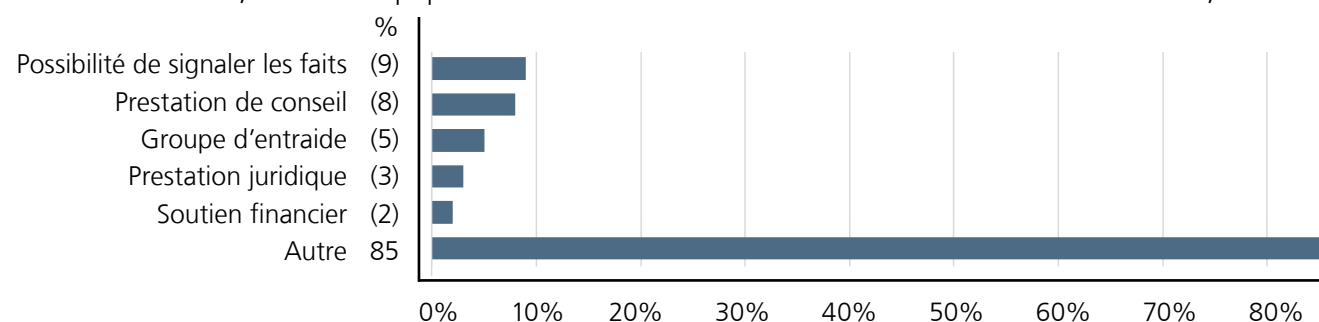


58 % ne pas l'avoir été soutenues dans cette situation

41 % indiquent avoir été soutenues dans cette situation

1 % ne répond pas à la question.

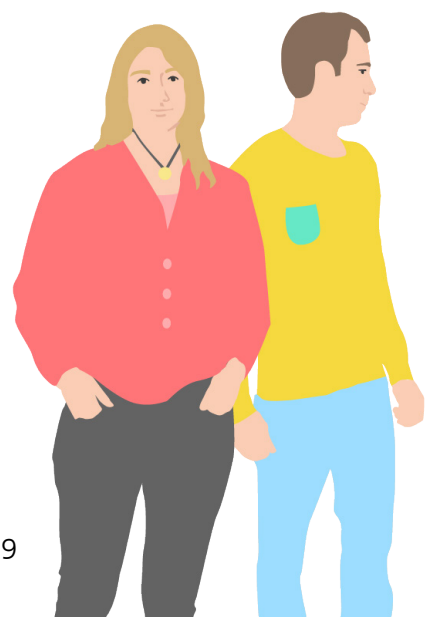
Type de soutien obtenu, en % de la population déclarant avoir été victime de discrimination et soutenue, 2023 :



Exploitation des données : OFS

Les personnes interrogées pouvaient donner plusieurs réponses.

(Chiffre entre parenthèses) : le nombre d'observations étant inférieur à 30, les interprétations sont moins fiables.

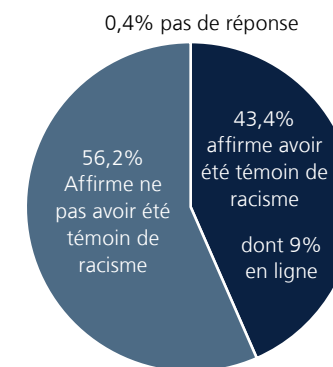


Très peu de personnes recourent aux prestations d'aide existantes (possibilité de signaler le cas, conseils, groupes d'entraide). Ces diverses formes de soutien sont peut-être trop peu connues ou difficilement accessibles – cette dernière hypothèse étant corroborée par le nombre encore plus faible de victimes mentionnant les offres de conseils juridiques et de soutien financier.

Parmi les personnes déclarant avoir été aidées, 85 % disent l'avoir été « d'une autre manière », le soutien moral prodigué par les proches étant le plus fréquent. Cette forte proportion s'explique peut-être aussi par le fait que le questionnaire d'enquête ne mentionnait que les aides officielles.

La perception du racisme

Part de la population ayant été **témoin de la discrimination raciale** durant les cinq dernières années, en %, 2023



Exploitation des données : OFS

Presque la moitié de la population de Suisse (43 %) a **été témoin** de discrimination raciale durant les cinq dernières années et 9 % des personnes disent l'avoir été en ligne. Une personne sur deux indique en revanche ne pas en avoir observé.

Les personnes ayant une formation de niveau secondaire ou tertiaire déclarent nettement plus fréquemment que celles sans formation postobligatoire avoir été témoin de racisme. Il en va de même des personnes ayant elles-mêmes été victimes de discrimination raciale les années précédentes. Il semble que le fait d'avoir déjà été discriminé ou simplement sensibilisé à cette problématique porte à l'identifier plus facilement.



Qui est témoin de racisme

Les **femmes** sont plus fréquemment témoins de racisme que les hommes (47 % contre 40 %) et les **jeunes** plus souvent que les personnes plus âgées (54 % des 15-24 ans contre 3 % des 65 ans et plus).

Les **Suisses** le sont davantage que les étrangers (45 % contre 38 %), peu importe qu'ils soient ou non issus de la migration.

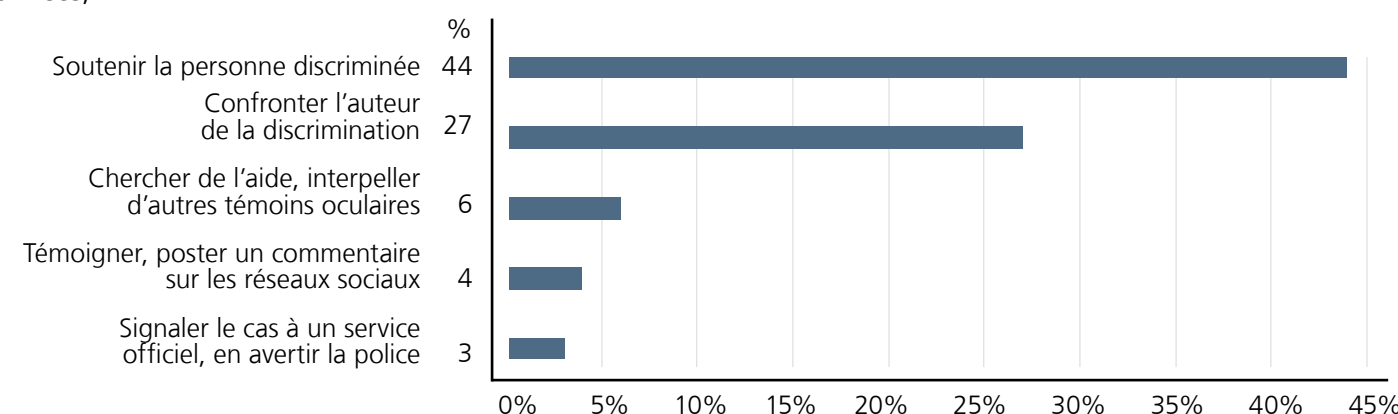
Réaction à la discrimination raciale

Les enquêtes [Vivre ensemble en Suisse](#) précédentes avaient déjà montré de manière significative qu'en Suisse, le racisme est considéré comme un important problème social, et que l'on compte surtout sur les individus et les pouvoirs publics pour lutter contre ce phénomène. L'enquête intermédiaire VeS 2021 comprenait des questions sur le fait d'être disposé à s'engager contre le racisme ou à intervenir en cas de situations

emblématiques telles que le contrôle au faciès de la part de la police, les insultes dans les transports publics ou les blagues racistes au travail. Il en était ressorti que les personnes prêtes à intervenir en cas d'incident raciste étaient dix fois **moins nombreuses** que celles disposées à s'engager d'une autre manière contre le racisme, comme en signant une pétition ou en participant à une manifestation (8 % seulement, contre 80 %).

Parmi les 43 % de la population ayant déclaré dans l'enquête intermédiaire 2023 avoir été témoins de racisme, presque la moitié ont déclaré avoir soutenu la personne concernée et une proportion un peu moindre ne pas avoir réagi. Un nombre particulièrement élevé de personnes dit avoir confronté directement l'auteur de la discrimination.

Type de réaction apporté, en % de la population témoin de discrimination raciale (43%) durant les cinq dernières années, 2023 :



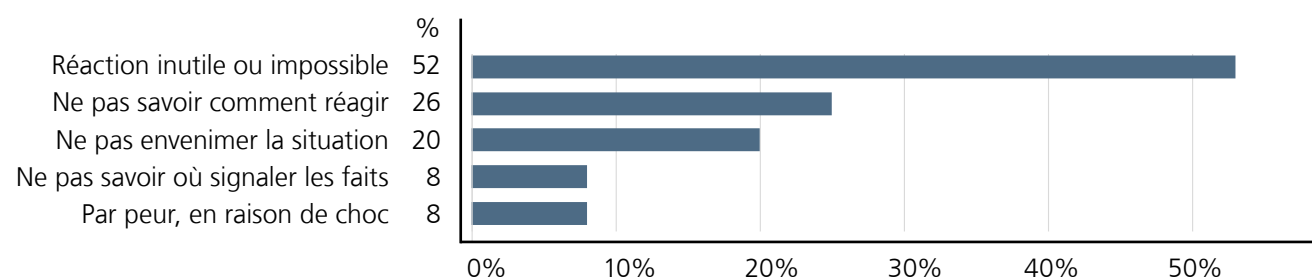
Exploitation des données : OFS, sans pondération

Les personnes interrogées pouvaient donner plusieurs réponses.

Parmi les personnes ayant été témoin de discrimination raciale, 39 % disent ne pas y avoir réagi, la moitié d'entre elles jugeant une intervention inutile ou impossible, un quart ne sachant pas comment réagir et un cinquième redoutant d'envenimer la situation. Ces chiffres révèlent

eux aussi un manque de connaissance sur la discrimination raciale et le racisme ; ils laissent supposer que les individus ne s'attendent pas à un grand soutien de la part de la société dans leur démarche contre le racisme.

Raison expliquant l'absence de réaction, en % de la population indiquant ne pas avoir réagi à la discrimination (39%) dont elle a été témoin (43%), 2023 :



Exploitation des données : OFS, sans pondération

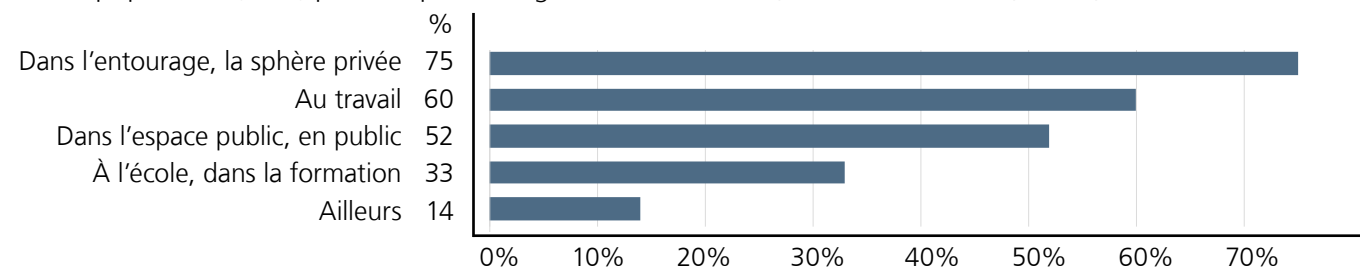
Les personnes interrogées pouvaient donner plusieurs réponses.

Conviction de pouvoir agir contre la discrimination raciale

La moitié de la population de Suisse (52%) pense pouvoir agir contre la discrimination raciale, et ce surtout dans la sphère privée, et notamment entre amis. Elle l'estime en outre davantage possible dans le contexte professionnel que dans l'espace public. En revanche, 48% de la population a le sentiment de ne pas pouvoir agir contre le racisme.

Il est frappant de constater qu'en Suisse, seul un petit tiers de la population a le sentiment de pouvoir agir contre le racisme et la discrimination raciale à l'école et dans le domaine de la formation. Il semble par conséquent d'autant plus important d'encourager dans ces domaines une culture critique envers le racisme et de doter le pays de structures d'aide indépendantes et pérennes.

Part de la population (52%) pensant pouvoir agir contre le racisme, selon la **situation**, en %, 2023 :



Exploitation des données : OFS, sans pondération

Les personnes interrogées pouvaient donner plusieurs réponses.

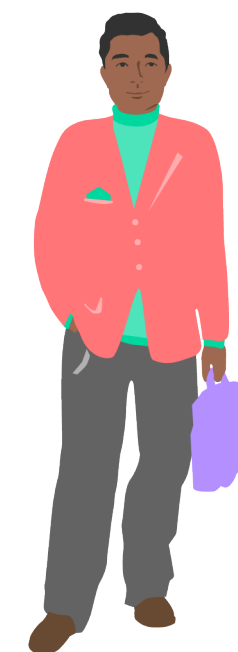
À l'école, des hiérarchies et des rapports de force déséquilibrés peuvent exister, mais le monde du travail n'est pas épargné par ce phénomène. Parmi les personnes estimant pouvoir agir contre le racisme et la discrimination raciale, on trouve plus de Suisses que d'étrangers, plus

de personnes sans passé migratoire que de personnes issues de la migration et plus de personnes ayant un niveau de formation relativement élevé, **un constat qui pourrait s'expliquer par la position que les individus pensent occuper au sein de la société.**

Recommandations

Informer de manière proactive la population et rendre les prestations plus accessibles

L'enquête VeS 2023 montre que la population a rarement recours aux offres de soutien existantes et que peu de personnes réagissent à la discrimination en signalant les faits à un service officiel, en contactant un centre de conseil ou en lançant une action en justice. Plusieurs pistes permettraient de remédier à cette situation. Les centres de conseil devraient envisager de mettre sur pied des programmes hors les murs pour des groupes peu susceptibles d'aller chercher de l'aide, comme les jeunes et les groupes marginalisés. Il pourrait aussi s'avérer judicieux d'organiser des ateliers ou des séances d'information dans les communes pour que ces groupes de population fassent plus confiance aux offres à disposition et qu'ils y recourent et y participent davantage. Une plateforme de signalement unique, qui ferait le lien entre les diverses offres de conseil, pourrait rendre les prestations de soutien plus facilement accessibles. Enfin, étant donné que la discrimination isole souvent les personnes qui en sont directement touchées, il pourrait être indiqué d'encourager de manière ciblée les groupes d'entraide, les projets solidaires et les espaces sécurisés.



Financer les offres de conseil et l'assistance juridique

Les personnes directement touchées par la discrimination ont peu recours aux structures d'aide existantes, et ce constat est particulièrement frappant pour ce qui est des actions en justice, des offres de conseil et des possibilités de signaler les faits. Il convient donc, d'une part, de mieux faire connaître ces offres, et d'autre part, de leur octroyer suffisamment de moyens financiers. Il est particulièrement important que les personnes directement touchées par la discrimination raciale puissent bénéficier de conseils juridiques gratuits ou peu coûteux.

Lutter contre le racisme institutionnel

La discrimination raciale se manifeste principalement au travail, à l'école et dans le système de santé. Ces institutions peuvent se doter de dispositions ad hoc – en prévoyant par exemple des formations obligatoires sur la problématique – et en contrôler régulièrement la mise en application. Une autre solution consiste à mettre sur pied des services indépendants chargés de recevoir les plaintes pour discrimination, ce qui favoriserait l'impartialité et la transparence.

